

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Sous la présidence de Monsieur Jérôme HEGY, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 19h30.

Présents : Mme Julie GERRER, 1^{ère} adjointe
M. Pascal WALTISPERGER, 2^{ème} adjoint
Mme Pierrette ZAWALEN, 3^{ème} adjointe

M. Frank PETERSCHMITT, M. Emmanuel LEDOUX, Mme Emilie KIRSCH, M. Thomas GUIDEMANN, M. Sébastien SCHMITT, Mme Cindy MULLER, M. Cédric FORNY, Mme Célia TUGLER, Mme Coralie FRANCK, M. Frédéric GIUDICI

Ont donné procuration : Mme Rachel LALOUETTE à M. Frédéric GIUDICI

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉSIGNE Mme Oriana KUHN, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est :
APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Fiscalité directe locale : vote des taux 2026

Le maintien des taux est voté à l'unanimité des membres présents et représentés sur avis de la commission finances.

4. SIVU du Centre Hardt : participation communale 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la contribution communale 2026 de 27 540,00 €.

5. Détermination durée amortissement

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉCIDE de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de la fiche d'inventaire n°2025-046 imputée au compte 20415332.

6. Budget primitif 2026

a. Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve le tableau à l'unanimité des membres présents et représentés.

b. Vote du budget Commune

Le Conseil Municipal, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement : 269 120,76 €

Recettes d'investissement : 269 120,76 €

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 1 065 004,36 €

Recettes de fonctionnement : 1 182 782,68 €

c. Référentiel M57 : Application de la fongibilité des crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

d. Subventions 2026

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'année 2026, à la majorité des membres présents et représentés.

e. Vote du budget Annexe

Le Conseil Municipal, après la présentation des dépenses et recettes par chapitre, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget annexe : Lotissements Ecole I et II de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses d'investissement : 660 304,50 €

Recettes d'investissement : 660 304,50 €

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 714 449,50 €

Recettes de fonctionnement : 1 386 614,50 €

7. Complément à la délibération relative aux délégations consenties au maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE les propositions telle que présentées.

8. Emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels saisonniers ;

AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Désignation des commissaires de la commission communale des impôts direct

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

10. Adhésion et désignation de représentants à l'ADAUHR-ATD ALSACE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de confirmer l'adhésion de la commune de Rustenhart à l'ADAUHR-ATD Alsace ;

DÉSIGNE M. Jérôme HEGY comme représentant « titulaire » de la commune ;

DÉSIGNE Mme Julie GERRER comme représentante « suppléante ».

Le Maire,

Jérôme HEGY

